MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tel : +229 01 48 18 18 58
Email : atda.pole5@gouv.bj
IFU : 4 2018 1032 8255

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU ZOU-COUFFO (ATDA ZC)

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Objet : Acquisition et mise en place de soixante mille (60 000) pièges de lutte contre la mouche des fruits pour la couverture de mille deux cents (1200) ha de vergers de manguiers et d'agrumes.

Référence SIGMAP : F_DP_97810

Avis N° F_DP_97810/.07.../ATDA-ZC/PRMP/SA-PRMP du ...20...mai.....2025

Identification de la procédure : Appel d'Offre National Ouvert

BON A LANCER
CCMP

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le *27 janvier 2025 et actualisé le 18 avril 2025.*

2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) *a obtenu dans le cadre de* l'exécution *de son budget* des fonds du Gouvernement du Bénin, afin de financer *le* Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition et mise en place de soixante mille (60 000) pièges de lutte contre la mouche des fruits pour la couverture de mille deux cents (1200) ha de vergers de manguiers et d'agrumes/ **F_DP_97810.**

3. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les soixante mille (60 000) pièges de lutte contre la mouche des fruits pour la couverture de mille deux cents (1200) ha de vergers de manguiers et d'agrumes. Ces fournitures sont constituées en un (01) seul lot. Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : Gilbert Dossou KODJORI, Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de

Développement Agricole du Zou-Couffo (ATDA-ZC) Email : **atdaprmpzc@gmail.com** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Générale de l'ATDA-ZC sis à Bohicon, quartier Saclo, à l'ex DRE SONAPRA, bureau N°21 tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heure locale

6. Le délai de livraison doit être compris entre trois (03) et quatre (04) mois et toute offre proposant un délai supérieur à quatre (04) mois sera rejetée. On considère que chaque mois compte quatre (04) semaines.
Le taux d'ajustement par semaine indivisible de délai d'exécution supérieur à trois (03) mois, est de 0,25% du montant prévisionnel X (délai proposé – délai fixé). A cet effet, le montant d'ajustement par semaine de retard pour tout soumissionnaire ayant proposé un délai supérieur à 3 mois et inférieur ou égal à 4 mois sera déterminé sur la base de la formule ci-après : M = 412 362 X (délai proposé – 4).

7. Les exigences en matière de qualification sont :

1) Pour les anciennes entreprises :

BON A LANCER
CCMP

➢ **Exigences techniques et expériences :**

- Être du domaine d'activité de livraison des intrants agricoles attesté par le registre de commerce, statut ;
- Disposer de la copie légalisée de l'agrément professionnel d'importation des pesticides et des biopesticides en cours de validité en République du Bénin ;
- Fournir la preuve de l'engagement du soumissionnaire à homologuer le produit. Comme preuve, le soumissionnaire peut fournir une copie de l'autorisation d'expérimentation délivrée par le Président du CNGP ou copie du contrat signé avec la structure de recherche pour la conduite de l'étude de l'efficacité biologique du produit ou le rapport/attestation de fin d'expérimentation du produit ;
- Disposer de l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné ;
- Disposer d'un personnel clé ayant les qualifications et expériences indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- Avoir exécuté au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours (2025), au moins deux (02) marchés de fourniture d'intrant d'un montant égal à cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-cinq mille (194 635 000) francs CFA TTC chacun, justifiés par des attestations de bonnes fin d'exécution appuyées des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception appuyés aussi des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, projets/programmes, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

NB :

- **La Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des offres ou l'organe de contrôle compétent se réserve le droit de vérifier par tout moyen la véracité des preuves de marchés similaires fournis et au besoin de recueillir l'avis de l'ARMP en cas d'acte jugé non authentique, faux ou douteux avant l'élimination du soumissionnaire ;**
- **Pour être prise en compte, les attestations/certificats de travail ou de service fait doivent être légalisés auprès du greffe d'un tribunal.**

➢ **Exigences financières :**

- Fournir les états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) présentées par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen de cent quatre-vingt-quatorze millions six cent trente-cinq mille (194 635 000) francs CFA au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2, pièce 1 ;
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides, des lignes de crédits autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **quatre-vingt-dix-sept millions trois cent dix-sept mille cinq cents (97 317 500)** franc CFA.

  NB : les critères d'ordre financiers sont cumulatifs.

BON A LANCER
CCMP

2) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence :

➢ **Exigences techniques et expériences :**

- Être du domaine d'activité de livraison des intrants agricoles attesté par le registre de commerce, statut ;
- Disposer de la copie légalisée de l'agrément professionnel d'importation des pesticides et des biopesticides en cours de validité en République du Bénin ;
- Fournir la preuve de l'engagement du soumissionnaire à homologuer le produit. Comme preuve, le soumissionnaire peut fournir une copie de l'autorisation d'expérimentation délivrée par le Président du CNGP ou copie du contrat signé avec la structure de recherche pour la conduite de l'étude de l'efficacité biologique du produit ou le rapport/attestation de fin d'expérimentation du produit ;
- Disposer de l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé ayant les qualifications et expériences indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

NB :

- **La Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des offres ou l'organe de contrôle compétent se réserve le droit de vérifier par tout moyen la véracité des preuves de marchés**

- **La Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des offres ou l'organe de contrôle compétent se réserve le droit de vérifier par tout moyen la véracité des preuves de marchés similaires fournis et au besoin de recueillir l'avis de l'ARMP en cas d'acte jugé non authentique, faux ou douteux avant l'élimination du soumissionnaire ;**
- **Pour être prise en compte, les attestations/certificats de travail ou de service fait doivent être légalisés auprès du greffe d'un tribunal.**

BON A LANCER
CCMP

➢ **Exigences financières** :

- Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'exercice devront produire les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides des lignes de crédits autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **quatre-vingt-dix-sept millions trois cent dix-sept mille cinq cents (97 317 500) francs CFA** ;
- Fournir la preuve d'une assurance des risques professionnels (en originale) d'un montant couvrant le montant prévisionnel du marché plus la franchise d'assurance soit **deux cent quatorze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents (214 098 500)** francs CFA. Cette preuve d'assurance des risques professionnels couvre également le délai de validité des offres et porter sur l'objet du marché F_DP_97810 relatif à l'acquisition et mise en place de soixante mille (60 000) pièges de lutte contre la mouche des fruits pour la couverture de mille deux cents (1200) ha de vergers de manguiers et d'agrumes.

  NB : les critères d'ordre financiers sont cumulatifs
  Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des Marchés Publics sis à Bohicon dans les locaux de la Direction Générale de l'ATDA-ZC, quartier Saclo, à l'ex DRE SONAPRA** non loin de l'ONAB, au bureau 21 ; **Tél (+229) 01 66 86 21 51 ; Email :** atdaprmpzc@gmail.com, à compter du ..11.. ..Juin..... ....*2025.*

   Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'ATDA-ZC. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par divers moyens. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

   Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des Marchés Publics sis à Bohicon dans les locaux de la Direction Générale de l'ATDA-ZC, quartier Saclo, à l'ex DRE SONAPRA** non

loin de l'ONAB, au bureau 04 ; **Tél (+229) 01 97 83 96 00 / 01 66 86 21 51** au plus tard le 02 juillet 2025 à 10 heures, heure locale.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **salle de réunions de la Direction Générale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Zou-Couffo sis à Bohicon, quartier Saclo, Ex DRE SONAPRA non loin de l'ONAB** le 02 juillet 2025 à 10 h 30 mn, heure locale.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant **d'un million six cent quarante neuf mille quatre cent quarante neuf (1 649 449) francs CFA**.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Bohicon, le 20 mai 2025

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) Zou/Couffo – Personne Responsable des Marchés Publics – La Personne Responsable

KODJORI Dossou Gilbert
Personne Responsable des Marchés Publics